

MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMPTE-RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence Madame **Joëlle BOULON**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 09 Votants : 13 (quatre pouvoirs) Date affichage : 1^{er} Mars 2023

PRÉSENTS : Mmes BOULON Joëlle – Maire, ROUIL Chantal – 1^{ère} Adjointe , MM. PUYFAUCHER Jacques 2^{ème} adjoint, Mmes ANGIBAUD Bernadette, CARPIER Laëtitia, CLAVERIE Sandrine, RAIMOND Marikia, MM. GABILLON Jérôme, LEROY Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : M.FOUILLEN Alain-3^{ème} Adjoint, lequel avait remis un pouvoir à Mme BOULON, Mmes BOUREAU Isabelle, ROCHE Chantal, laquelle avait remis un pouvoir à Mme ROUIL Chantal, SEGUINAUD Jean-Christophe , lequel avait remis un pouvoir à M GABILLON Jérôme, VIEILLARD Jean-Louis , lequel avait remis un pouvoir à M. PUYFAUCHER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ANGIBAUD Bernadette.

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE-12-2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2023- NOMENCLATURE COMPTABLE

M57

Madame Le Maire présente le projet de budget primitif 2023, lequel se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>612 655,00 Euros</u>
<u>Dépenses</u>	
011 Charges à caractère général	143 469,00 €
012 Charges de personnel	214 300,00 €
014 Atténuations de produits	2 150,00 €
65 Autres charges de gestion courante	165 050,00 €
66 Charges financières	3 500,00 €
6817 dotations aux provisions	2 000,00 €
68 Dotations aux amortissements	25 086,00 €
023 Virement à la section d'investissement	57 100,00 €
<u>Recettes</u>	
70 Produit des services	7 279,00 €
7332 Taxe additionnelle aux droits de mutation	54 911,87 €
73 Impositions directes	310 227,00 €
74 Dotations et Participations	96 488,00 €
75 Produits de gestion courante	13 000,00 €
002 Excédent reporté	130 749,13 €

Section d'investissement :**1 028 125,00 Euros**Dépenses

13256	Attribution de compensation GEPUP	12 100,00 €	
16	Remboursement emprunts	44 000,00 €	
16876	autres remb. (SDEER)	9 000,00 €	
21318	Travaux salles municipales	0 €	reste à réaliser 1 970,00 €
21318	Travaux Eglise	0 €	reste à réaliser 466 763,02 €
2188	Mairie	1 000,00 €	
2158	Cavernes cimetièrre	2 000,00 €	
2158	Services techniques	2 000,00 €	
2111	Acquisitions foncières	0 €	reste à réaliser 152 811,00 €
2138	Bâtiments locatifs	1 000,00 €	
2151	Travaux de voirie	53 000,00 €	
21534	Réseaux électrification	20 349,64 €	+ reste à réaliser 6 631,34 €
21568	Défense incendie	5 000,00 €	
2031/2138	Création espace multi activités associatif	105 000,00 €	
21561	Acquisition tracteur collectivité	100 000,00 €	
21533	Enfouissement réseaux téléphoniques	32 500,00 €	
041	prise en charge travaux SDEER	13 000,00 €	

Recettes

001	Résultat reporté	439 956,99 €	
10222	FCTVA	9 835,00 €	
10226	Taxe d'Aménagement	8 164,92 €	
13	Subventions d'Equipement	25 016,00 €	+ reste à réaliser 306 966,09 €
1641	Emprunts	130 000,00 €	
28	Amortissements	25 086,00 €	
41	prise en charge travaux SDEER	26 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	57 100,00 €	

Madame le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

-d'approuver à l'unanimité le budget primitif de l'année 2023 tel que présenté ci-dessus.

DE 13-2023**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2023**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations caritatives :

* Association Française des sclérosés en plaque :	20,00 €
* Secours catholique Charente-Maritime :	20,00 €
* Assoc.des Paralysés de France :	20,00 €
* Association Française contre les Myopathies	20,00 €
* France Alzheimer Charente-Maritime	20,00 €
* Assoc. « un hôpital pour les enfants »	50,00 €
* Les restos du Coeur	20,00 €
* La ligue contre le cancer en Chte-Mme	35,00 €

Associations diverses :

* Association Pêcheurs au carrelet :	15,00 €
* Association « Les Amis les bêtes » :	50,00 €
* Fondation du Patrimoine :	30,00 €

Etablissements scolaires :

* Maison Familiale Rurale Cherves Richemont 16370	20,00 €
---	---------

Associations communales :

* Assoc. Marque page :	100,00 €
* Assoc. Les Libérés d'Arces	100,00 €
* Assoc. Les Pinceaux d'Arces	100,00 €
* Assoc. Atelier Pinceaux, chiffons et cie	100,00 €

Ces subventions seront imputées à l'article 65748 du budget primitif 2023
Adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

DE-14-2023

Demande d'autorisation de passage du 46^{ème} rallye « Dunes et Marais » sur le territoire communal - le 8 octobre 2023-

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu une demande d'autorisation de passage sur le territoire communal du rallye « Dunes et Marais » pour le dimanche 8 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande. L'Association Sportive Automobile AUGIAS, organisatrice de l'épreuve, sera informée de cette décision.

Monsieur Jacques PUYFAUCHER, 2ème Adjoint au Maire, est désigné « référent » de la municipalité pour la reconnaissance des chemins avant et après le passage de l'épreuve et le suivi de la manifestation.

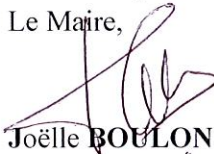
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,


la secrétaire de séance,

Les Membres,




Joëlle BOULON

Bernadette ANGIBAUD

ANGIBAUD Bernadette	
BOULON Joëlle- Maire	
BOUREAU Isabelle	Excusée
CARPIER Laëtitia	
CLAVERIE Sandrine	
FOUILLEN Alain	Excusé- pouvoir à Mme Boulon
GABILLON Jérôme	
LEROY Bruno	
PUYFAUCHER Jacques	
RAIMOND Marikia	
ROCHE Chantal	Excusée- pouvoir à Mme Rouil
ROUIL Chantal- 1 ^{ère} Adjointe	
SEGUINAUD Jean-Christophe	Excusé- pouvoir à M.Gabillon
VIEILLARD Jean-Louis	Excusé-pouvoir à M. Puyfaucher